

COMMUNIQUE RADIO – TELEDIFFUSE
N° *4294*/2025/DG SIRAT/DP *ra AP MT* AUA/CCCOM/CP

Travaux d'aménagement de la plage de Fidjrossè : section Marie Stella-Adounko (12,5 km)

Cotonou, le 21 juillet 2025 – Dans le cadre des travaux d'aménagement de la plage de Fidjrossè : section Marie Stella-Adounko sur (12,5 km), la Direction Générale de la SIRAT SA, Maître d'Ouvrage Délégué, informe les usagers et les riverains qu'il est formellement interdit de stationner sur les caniveaux et les trottoirs de part et d'autre de la route des pêches.

Cette mesure vise à assurer la sécurité des piétons et préserver les ouvrages en cours de réalisation.

La SIRAT SA invite donc les usagers à stationner uniquement sur les contre-allées, dans les zones marquées au sol et prévues pour un stationnement en créneau (stationnement parallèle à la chaussée).

Des aires de stationnement ont été également aménagées à la descente de la bretelle reliant le carrefour Club des Rois à la plage, ainsi qu'au carrefour Togbin, en face de la station-service JB PETROLEUM.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme et à respecter ces consignes afin d'éviter toute contravention, amende routière ou enlèvement de véhicule par les services compétents de la Police républicaine.

La SIRAT SA remercie tous les usagers pour leur compréhension et leur collaboration, et les rassure de sa volonté à mettre tout en œuvre pour leur garantir de meilleurs services.

